



Retour sur Conseil d'administration du 29/04/2016

1°) Stratégie d'implantation territoriale et projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cerema (pour décision)

Alors que 8 sièges d'administrateurs sur 21 étaient vides, les débats du conseil d'administration (CA) ont tourné pour l'essentiel autour de la question du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), dont il s'agissait d'adopter les premières décisions.

Après s'être félicité de l'abandon de la fermeture du site de Montpellier obtenu grâce à la mobilisation des agents, FO a une nouvelle fois affirmé qu'il s'opposerait de toutes ses forces à toute autre fermeture qui engagerait des mobilités pour les agents, position partagée également par la CGT. FO a dénoncé l'incohérence du projet et les dangers qu'il fait peser sur les équipes du Cerema, soumises d'ores-et-déjà aux multiples pressions liées à la création de l'Établissement, à la diminution des moyens, à la réorientation des activités des services, et aux défis que soulève le projet stratégique.

A court terme, la relocalisation éventuelle des agents de Nice à Sophia-Antipolis et le devenir des agents du Bourget ont fait l'objet de débats nourris, les 2 sites constituant des « pépites » dont la vente serait indispensable à l'équilibre économique global du SPSI et aux projets de construction qu'il prévoit. Cependant le DG a reconnu lui-même que la rétrocession de la totalité des produits de la vente de ces sites au Cerema par France Domaine n'était pas garantie à ce jour. En outre, les termes de l'équation économique qui sous-tendent le projet demeurent incertains et n'ont pas été présentés au CA. Le DG, suivi par le Président et l'ensemble des administrateurs en dehors des OS ont refusé de remettre à des études approfondies le devenir de ces 2 sites. Les amendements proposés par la CFDT en ce sens ont été rejetés.

A plus long terme, les évolutions des sites en particulier de Bordeaux et de Metz, renvoyées à des études à venir, constituent toujours un sujet d'inquiétudes graves pour FO.

FO comme la CGT se sont interrogées sur le caractère d'urgence qui justifie une prise de décision aujourd'hui, alors que le SPSI doit être complètement adopté en fin d'année. Le souhait de donner de la lisibilité aux agents ne paraît pas acceptable, puisque le devenir des agents de plusieurs sites n'est toujours pas éclairci.

Comme au CTE, les OS ont voté unanimement contre la délibération proposée qui a été cependant adoptée grâce aux voix des autres administrateurs.

2°) Plan d'affaire (pour information)

Le projet développe le dispositif mis en place au Cerema pour accroître les recettes en provenance de tiers, trace des prévisions et décrit des trajectoires par domaine d'activité ; il précise notamment que les ETP consacrés à l'activité au bénéfice des tiers devraient passer de 200 à 300 d'ici 2020.

Après avoir salué le travail accompli par les équipes du Cerema, l'augmentation à 10 % de la part de la SCSP dédiée aux collaborations avec les collectivités d'ici 2020 et la publication prochaine du vade-mecum du travail avec les tiers que Force Ouvrière appelle de ses vœux depuis la création de l'Établissement, FO fait remarquer que ce projet soulève de nombreuses interrogations quant à la méthode employée et aux orientations qu'il trace.

Si le projet souligne que la capacité d'investissement du Cerema doit être maintenue, FO rappelle que celle-

ci a été diminuée de moitié en 2016 en raison de la baisse de la subvention de l'État. FO craint, par ailleurs, que la mise en place de ce plan ne s'accompagne du développement de procédures, de process, de tableaux de bord et d'autres applications dédiées, alors que le Cerema et ses agents croulent déjà sous les multiples activités de gestion et de reporting, qui se font au détriment de la production. Plutôt que de logigrammes et de logiciels de suivi, le Cerema a besoin d'animation des collectifs de travail et de développer l'humain dans ses activités.

En outre, la création de 11 postes de directeurs dédiés aux ressources en provenance de tiers au détriment des effectifs productifs, pose question. Si on se fie à la tendance actuelle, on peut dire qu'au Cerema, il y aura bientôt plus de barreaux que de rameurs. Les effectifs baissent mais les CoDir enflent. Pourtant ces fonctions pourraient très bien être exercées par les directeurs adjoints ou par les responsables de département, dont on a par ailleurs fortement réduit le contenu des postes depuis 2 ans.

Concernant les trajectoires de recettes par champ d'activités, FO s'interroge sur la stagnation des domaines *Infrastructures* et *Mobilité Transport*, alors que ce sont les domaines historiques fortement innovants sur lesquels le Cerema rencontre peu de concurrence. Investir de nouveaux champs paraît plus périlleux.

La question des arbitrages entre commandes d'État et commandes de tiers paraît également délicate et peut déstabiliser certains agents.

Le seul débat ouvert a porté sur le fait que les premiers partenariats seraient faits sur des montants restreints (10 à 20k€) car le Cerema n'est pas forcément connu des collectivités. Celles-ci n'auront pas forcément la capacité dans la situation budgétaire actuelle de collaborer sur les « grandes » *offres de référence* au travers de la SCSP. Il a été demandé aux ministères de tutelle de prendre ces éléments en compte dans l'équation budgétaire du Cerema.

3°) Présentation d'Amélie Roche (DTec EMF) : Dynamiques et évolution du littoral - Synthèse des connaissances des côtes françaises

Amélie Roche a mis en lumière un cas de collaboration inter DTer animée par une DTec (EMF) sur un thème dont le représentant de la DGALN a souligné le caractère stratégique.

Prochain CA : 28 juin 2016